

COMMUNE DE MAXILLY-SUR-LEMAN

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de MAXILLY-SUR-LEMAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Daniel MAGNIN, Maire.

Conseillers en exercice : 14 Présents : 10 Pouvoirs : 04

Le quorum est atteint.

Présents : MMS MAGNIN Daniel, HOURTOULE Sonia, FAVRE Eric, COCHON Geneviève, GREPILLAT Paul, DUMONT Patrick, BERAUD Florence, GOARANT Hervé, RIZZO Kévin, UHL Sylvie.

Absents excusés avec pouvoir : M. ZANNIER Alfred (pouvoir à M. FAVRE Eric) Mme CAPPADORO Françoise (pouvoir à Mme HOURTOULE Sonia) Mme PORTIER Vanessa (pouvoir à Mme COCHON Geneviève) M. LUNARDI Boris (pouvoir à Mme BERAUD Florence)

Secrétaire de séance : Mme UHL Sylvie

Monsieur le Maire demande aux élus de valider le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022. Sans remarque, ni observation, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de réunion précédent
- Approbation de l'ordre du jour
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Projet classe de mer (dossier déposé le 25 novembre 2022)
- Demande renouvellement emplacement du Good Truck
- Approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027 – convention socle bibliothèque
- Travaux de l'église – lancement des travaux
- Aménagement RD1005 Neuvecelle-Maxilly
- Affaires diverses

Liste des délibérations du Conseil Municipal

N° délibération	Désignation	VOTE (POUR, CONTRE, ABSTENTION)
	Procès-verbal de la dernière séance (30 novembre 2022)	UNANIMITE
202301 01	Projet classe de mer 2023 - Taussat	13 pour 1 ABSTENTION

202301 02	Renouvellement contrat location good truck – Mme BLANC Pauline	UNANIMITE
202301 03	Approbation du plan de développement de la lecture publique 3033-2027 convention socle	UNANIMITE
202301 04	Demande subvention fonds de concours CCPEVA – équipement grand écran interactif nouvelle classe	UNANIMITE

Points divers sans délibération

- Monsieur le Maire fait part de la réunion qui aura lieu en mairie le jeudi 26 février 2023 à 11h00 avec M. Cottet-Dumoulin et le Comité paroissial pour l'examen du cahier des charges
- Accord de principe sur l'aménagement de la RD1005 Neuvecelle-Maxilly et dans l'attente des chiffrages

PROJET CLASSE DE MER 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation financière communale et départementale pour le projet de classe de mer à TAUSSAT Bassin d'Arcachon (Gironde) pour la période du 30 mai au 9 juin 2023 pour les classes de CE1, CE2 et CM1 et durant la période du 02 au 09 juin 2023 pour les CP.

Les frais s'élèvent à la somme de 34 684 € pour les classes de CE1, CE2 et CM1 et de 11 955 € pour les CP, soit au total 46 639 €.

Il précise que le devis présenté est prévisionnel et approximatif concernant le transport jusqu'au lieu d'accueil. La SNCF sera en mesure de donner un tarif qu'à partir de mars.

Une demande de subvention communale et départementale à hauteur de 5 200 € pour les classes de CE1, CE2 et CM1 et de 1 760 € pour les CP soit au total 6 960 €.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental marche en partenariat avec la commune. Pour cette raison la participation financière de la commune conditionnera celle du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** par 13 voix pour et 1 abstention le projet de classe de mer 2023 à TAUSSAT Bassin d'Arcachon (Gironde) pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CP
- **Confirme** la participation de la commune à hauteur de 6 960 € en précisant que cette somme pourra évoluer en fonction du prix de transport

RENOUVELLEMENT CONTRAT LOCATION EMPLACEMENT FOOD TRUCK – MME BLANC PAULINE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme BLANC Pauline du food truck « Le Good truck » sollicite renouveler (mail du 17 janvier 2023) son emplacement sur la commune pour la vente à emporter de (burgers, spécialités à base de produits locaux) au centre du village pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2022. Par délibérations en date du 7 septembre 2021 et 12 avril 2022 l'intéressée était autorisée à s'installer sous la halle couverte à raison d'un soir/semaine le lundi moyennant une redevance de 100 €/mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après examen :

- **autorise** l'intéressée à renouveler son emplacement sous la halle couverte à raison d'un soir/semaine, soit le lundi moyennant une redevance de 100 €/mois pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 31 mars 2023
- **charge** le Maire d'établir la convention entre les 2 parties et de la signer

APPROBATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE 2022-2027 – CONVENTION SOCLE

Monsieur le Maire précise que par délibération des 29 juin et 1^{er} décembre 2022, le Conseil d'Administration du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) a approuvé le nouveau Plan de développement de la lecture publique (PDLP). Il fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 4 janvier 2023 présenté par CONSEIL SAVOIE-MONT-BLANC portant sur la poursuite du partenariat et permettant à la bibliothèque de continuer à bénéficier des services offerts par le CSMB. Il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, la dernière ayant expiré ou étant devenue caduque.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention socle.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire.

- **Accepte**, à l'unanimité, la nouvelle convention portant soutien à la lecture publique pour une durée correspondant à celle de la validité du plan de la lecture publique 2022-2027
- **Charge** le Maire de signer ladite convention

AIDE AU FINANCEMENT DU MOBILIER SCOLAIRE, DE L'INFORMATIQUE ET DES EQUIPEMENTS MULTIMEDIA DANS LES PROJETS D'ECOLE – DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CCPEVA

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 30 novembre 2022 par laquelle il a été demandé de bénéficier du fonds de concours auprès de la CCPEVA concernant l'acquisition d'un vidéo projecteur interactif pour la nouvelle classe. Monsieur le Maire précise que par courrier de la CCPEVA en date du 11 janvier 2023, l'investissement projeté n'est pas éligible car le plancher minimal des travaux est de 5 000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose d'équiper la nouvelle classe d'un grand écran interactif sur roulettes avec un ordinateur de pilotage. Un devis a été établi par la Sté LTI s'élevant à la somme de 6 890,75 € soit 8 268,90 € TTC.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire

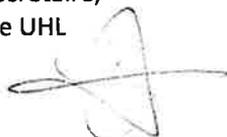
- **Confirme** l'intérêt de présenter un nouveau dossier pour l'équipement scolaire de la nouvelle classe entrant dans le champ d'action du fonds de concours
- **Acte** l'acquisition d'un équipement grand écran interactif sur roulettes avec ordinateur de pilotage et travaux d'installation
- **Sollicite** auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et Vallée d'Abondance l'obtention d'une subvention au titre du fonds de concours à hauteur de 40 % de la dépense.

AFFAIRES DIVERSES

Nouvelle demande food-truck : accord de principe pour hiver à l'emplacement de la base nautique -du 1er novembre au 31 mars-, reste à confirmer par les demandeurs et tarif à définir.

Levée de séance à 21h30

La Secrétaire,
Sylvie UHL



Le Maire,
Daniel MAGNIN

